ST DENIS D'ORQUES

Bulletin n° 21

Décembre 2016

Meilleurs Vœux 2017

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Cette fin d'année est propice aux réunions de famille et aux retrouvailles entre amis.
Le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur, de santé, de réussite dans vos projets pour l'année 2017. J'associe aussi les membres du CCAS et le personnel de l'EHPAD.

Au niveau de la Maison de Retraite, nous avons renouvelé la convention avec le Conseil Départemental et l'Assurance Régionale de la Santé (ARS). Cette convention doit nous permettre de fonctionner au cours des cinq prochaines années. La tâche n'a pas été facile à l'heure des regroupements à tout va et des fermetures. L'EHPAD de St Denis d'Orques, grâce à une gestion rigoureuse est reconnue par les résidents et les familles. Un grand merci à tous ceux qui œuvrent dans ce sens, gage aussi de sa pérennité.

Au niveau de la Commune de nombreux travaux ont été réalisé en 2016 pour près de 150 000 €.
Les objectifs donné aux commissions étaient réalisme et échelonnement.
J'avais souhaité, pour la 2ème fois depuis 4 ans, une baisse des taux d'imposition (possible grâce à notre faible taux d'endettement); trop faible me diront certains mais 2 fois -2%, c'est mieux que dans beaucoup d'autres Collectivités.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été l'occasion de nombreuses réunions. Le SCOT comme beaucoup de projets d'Etat vise à centraliser les financements dans les actions. Nous avons affirmé notre désaccord en ce qui concerne l'urbanisme (habitat, zone artisanale...); notre Commune a été retenue Pôle secondaire du territoire.
Je vous invite à consulter ce document (en Mairie ou sur internet) et à faire vos remarques lors de l'enquête publique (vous trouverez les dates et lieu page 5). Après il sera trop tard !

Les déclarations de l'inspecteur d'académie ont stupéfaits plus d'un Maire rural. Faut-il faire des «centres d'allotements» où les enfants après de longs trajets seraient confrontés à la pensée unique. Une école à taille humaine me semble mieux adaptée à l'épanouissement et à la formation de nos enfants. Ce n'est malheureusement pas le raisonnement des hautes sphères de l'Education Nationale.
Face à ces menaces, nous avons rencontré à plusieurs reprises les élus du SIVOS (Viré, Avessé, Chevillé). Ces rencontres très ouvertes doivent nous permettre d'envisager diverses possibilités.

Chacun se réjouit de l'ouverture de l'Auberge de la Charnie. Nous souhaitons bonne réussite à Lionel et son équipe.
La transmission du commerce alimentaire est en cours de finalisation. Votre Collectivité s'est fortement engagée sur ce dossier. Il vous appartiendra de réserver le meilleur accueil et votre confiance au nouvel artisan comme vous l'avez fait au précédent.

2017 sera une année d'élection. Le monde, rural en particulier, est traversé par le doute. On rencontre le même phénomène dans les autres pays développés.

Les anglais ont décidé de quitter l'Europe (malgré un faible enthousiasme depuis le début), ils ont voulu sanctionner un système. On retrouve la même réaction avec l'élection de Monsieur TRUMP et le refus du référendum de Monsieur RENZI en Italie.
En fait, notre système arrive à bout de souffle. Personne ne s'y retrouve «les gens d'en haut n'écoutent pas le peuple d'en bas».
On va nous faire beaucoup de promesses en 2017. Osons espérer !!!

Haro sur les communes !

Les majorités successives n'ont eu pour objectif que d'affaiblir les Communes. Ainsi, les Lois de décembre 2010, mars 2014, juillet 2015, n'ont d'autres conséquences que l'affaiblissement de la Commune. On nous parle toujours de diminuer le nombre d'échelons et on a créé les Communautés de Communes ; dans le cadre de la réforme des Régions, les Départements devaient être supprimés, mais il y avait trop d'intérêts à préserver. L'Etat s'est lâchement retourné vers les Communes.

Ainsi, après nous avoir pris la fiscalité des entreprises, la Communauté de Communes s'approprie les zones artisanales et bâtiments communaux sans nous attribuer de compensation.
Et pendant que l'on y est, pourquoi se priver : Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) document d'urbanisme au niveau communautaire deviendra le document qui s'imposera à la Commune. Notre pays est riche ou à défaut dépensier (un PLUi coûte environ 300 000 €, bien sûr il y aura des subventions de l'Etat qui sont alimentées par nos impôts).

Lorsque je me suis présenté à votre confiance, j'avais 2 objectifs :

- Le développement de notre Commune, sa pérennité et son identité.
- Une gestion saine où les investissements étaient rigoureusement calculés et au service du plus grand nombre.

Les évolutions citées ci-dessus me rendent très perplexe et je vais en tirer les conséquences très prochainement.

Je veux réitérer mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé : élus, personnels, associations...

Meilleurs Vœux 2017
Daniel MARTIN

Vœux de la Municipalité

L'équipe Municipale vous invite à l'échange des vœux à la salle polyvalente le
Vendredi 20 janvier 2017 à 19h45

EAU

S.I.A.E.P
CHARNIE ET CHAMPAGNE

2 Route du camp de la Vache Noire - 72240 SAINT SYMPHORIEN
Tél : 02.43.20.72.24 - siaep.charnie@orange.fr

LUTTE CONTRE LES FUITES D'EAU SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Afin d'améliorer la recherche de fuites, des points de comptages sur le réseau seront installés. Le réseau est actuellement équipé de 8 compteurs qui seront remplacés par 22 débitmètres. Ces travaux débuteront début 2017 et des perturbations dans l'alimentation en eau sont à prévoir : des avis de perturbation ou de coupure d'eau seront notifiées dans la presse ou dans les boîtes.

ASSAINISSEMENT

Le service assainissement est géré par la Commune de Saint Denis d'Orques. La facture est établie une fois l'année, (en novembre) à partir des relevés de consommation d'eau transmis par le Syndicat d'Eau Charnie & Champagne.

RAPPEL

Il ne faut surtout pas y jeter les **lingettes**, elles sont un véritable fléau pour le réseau. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et **donc de la facture** !

TARIFS

		2015	2016	2017
1	Abonnement annuel	20,00	20,00	20,00
2	M3	1,30	1,30	1,30
3	Intervention ponctuelle (contrôle assainissement)	50,00	50,00	50,00
5	Accès au service (branchement neuf)	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6	SHON au m²	8,00	8,00	8,00

Nouveau branchement pour mise en conformité ➔ sur devis

Facturation 2016 : Suite à un problème technique, les factures vous ont été adressées tardivement. Veuillez nous en excuser.

URBANISME

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une *surface de plancher* ou d'une *emprise au sol* comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans la zone urbaine.
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m ;
- construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Un permis de construire est obligatoire pour des travaux créant une nouvelle construction
Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.
Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante
Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

URBANISME : vous pouvez télécharger les formulaires sur : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Une enquête publique est organisée du lundi 9 janvier au samedi 11 février 2017, à 12 heures.
Des permanences sont organisées :

Jours	Heures	Lieu
Samedi 14 janvier 2017	9h00-12h00	Mairie de Brûlon
Mardi 24 janvier 2017	9h00-12h00	Centre culturel de Loué
Mercredi 1er février 2017	9h00-12h30	Mairie de Coulans-sur-Gée
Samedi 11 février 2017	9h00-12h00	Mairie de Loué

Conseil Architectural, d'Urbanisme et de l'Environnement

Il s'agit d'une Association Loi 1904 d'utilité publique qui a pour objet de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'environnement. Les porteurs de projets qui souhaitent être conseillés, aidés sur des projets de construction, d'aménagement, d'extension, de restauration…, d'aménagements de jardins, de plantations, de terrasse…. ou d'adaptation d'un logement au handicap, pourront bénéficier gratuitement du conseil d'un architecte-paysagiste. Il conseillera dans le choix des volumes, matériaux…Assisté d'un instructeur, l'architecte pourra guider les pétitionnaires dans leurs démarches administratives et vérifier la conformité des projets au regard de la règlementation en vigueur.
Des permanences seront organisées au sein des locaux du service d'urbanisme **en charge** de la Communauté de Communes, l'ADS, situé à ROEZE-SUR-SARTHE. Pour connaitre les dates de permanences, s'adresser à la Mairie.

Le Maire et le Conseil Municipal

Se réjouissent des naissances :

Présentent tous leurs vœux de bonheur aux nouveaux époux :

Et prennent part à la peine des familles pour ceux et celles qui nous ont quittés :

ÉLECTIONS

23 avril – 7 mai

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui auront effectué leur démarche de recensement dès l'âge de 16 ans et 3 mois. (cf article RCO ci-dessous).
En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.
Les nouveaux habitants ou les personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale peuvent **s'inscrire à la Mairie aux heures d'ouverture avant le 31 décembre 2016,** munis d'une pièce d'identité**, ou par courrier** en envoyant à la Mairie le formulaire Cerfa 12669*01, une copie de la carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3mois.

Les procurations de vote sont à faire à la Gendarmerie ou au commissariat de police de votre choix.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.** Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire **sereinement** et **sans retard**, au permis de conduire ou à la conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

REFORME DE LA SORTIE DE TERRITOIRE DES MINEURS

La Loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le Décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. **Le Décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017**.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

A compter du **16 décembre 2016**, La Trésorerie de Loué sera fermée.
Les services seront transférés à la
Trésorerie de Conlie - Allée Marie Louise SOUTY - 72240 Conlie
Tel : 02 43 20 50 46

OPÉRATION « BOUCHONS »

L'Association des résidents de la Maison de Retraite de St Denis d'Orques **« Vivre aux Carrouges »**, a pu bénéficier de l'action **« Opération bouchons »** en 2016.

Depuis plusieurs années, avec Familles Rurales, la Maison de Retraite récolte des bouchons qui sont ensuite vendus pour être recyclés. Cette action, à visée écologique, permet également de faire bénéficier d'équipements les personnes en situation de handicap.

A ce titre l'association **« Vivre aux Carrouges »** a reçu un chèque de 400 Euros pour l'achat d'un rétroprojecteur.

Déjà les résidents ont pu visionner des films sur la commune tels que « La fête de l'eau et les fêtes de la moisson ». Certains ont pu se revoir, se remémorer et échanger à propos de temps forts de leur vie.

LE DEPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS EN SARTHE

GEMS
GROUPEMENT D'ETUDES DES MALADIES EN SARTHE
Dépistage organisé des cancers

Le dépistage organisé, pourquoi ?

Le dépistage est une démarche qui vise à détecter, au plus tôt, en l'absence de symptômes, des lésions susceptibles d'être cancéreuses ou d'évoluer vers un cancer chez une personne en bonne santé. L'intérêt du dépistage est de pouvoir ainsi détecter plus précocement un cancer, de mieux soigner le patient et de limiter la lourdeur des traitements et des séquelles éventuelles.

Le dépistage organisé, pour qui ?

Le dépistage organisé **du cancer du sein** s'adresse aux femmes âgées de 50 à 74 ans sans antécédent de cancer du sein. Elles reçoivent dès 50 ans une invitation pour réaliser une mammographie et un examen clinique dans un centre d'imagerie médical. Ces examens sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Le dépistage organisé du **cancer colorectal** s'adresse aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans qui n'ont pas de facteurs de risques personnels ou familiaux (antécédents de cancer colorectal, d'adénomes ou de maladie inflammatoire digestive). Ils reçoivent dès 50 ans une invitation à retirer un test de recherche de sang dans les selles chez leur médecin traitant.

Parlez-en avec votre médecin

TRAVAUX 2016

Portes des 3 classes

Mur du Cimetière

Rampe Salon de Coiffure

Voirie

Radars pédagogiques

Plan d'eau : berge

Lotissement du Chemin Vert

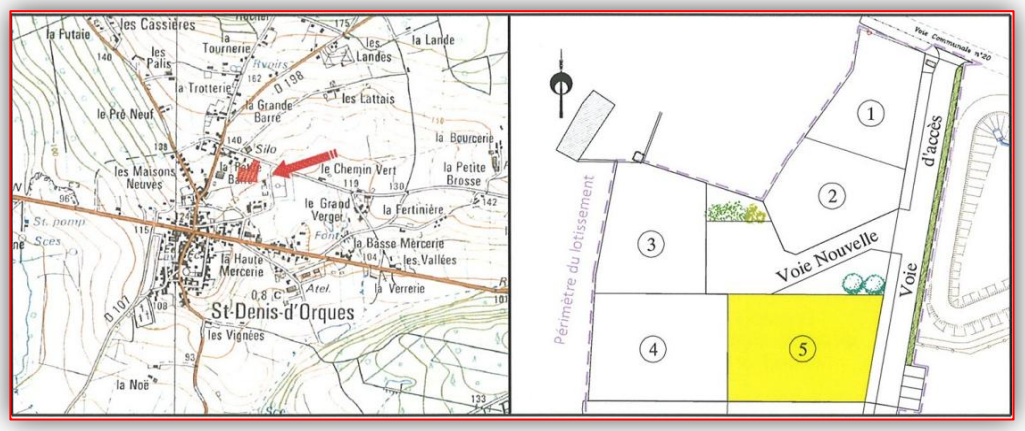

Surfaces :
1 : 511 m²
2 : 552m²
3 : 673 m²
4 : 778m²
5 : 839m²

Prix : 20€ m²

Libre de constructeur

VIE DE LA COMMUNE

11 novembre

Auberge de la Charnie

Groupement dionysien de défense contre les nuisibles

Croix de Nouet

Cantine

Menu de Noël

VENDREDI

Terrine de Poisson Maison 6/4

Pintade Forestière et ses étoiles 2

Camembert 2

Sapin caramel/chocolat 2

Spectacle de Noël

Sainte Cécile

RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 janvier 2016

Désignation – Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
Le Conseil Municipal propose Monsieur Fernand PIOGER pour la commission intercommunale des impôts directs.

Budget
Monsieur le Maire demande à chaque responsable de commission de fournir les devis afin de préparer le budget.

Incidence fiscalité professionnelle unique (FPU)
Suite au passage à la FPU au 01/01/2016, Monsieur le Maire transmet un document à chacun expliquant l'incidence financière pour la commune et la Communauté de Communes. La perte au niveau de la Commune est de 3 000,00€ en 2016 pour atteindre 12 000€ minimum en 2019.
Les entreprises de la Commune verront leur impôt augmenter de 8 364,00€ en 2016 pour atteindre 21 457,00€ minimum en 2019

Renégociation prêts bancaires
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renégocier les prêts bancaires.

Projet convention AMO – Commerce boucherie
Monsieur le Maire présente le projet de Convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage Publique dans la perspective de la vente du commerce Boucherie. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signer cette convention dont le coût de la mission à la charge de la Commune s'élèvera à 6 850,00€ HT.

REUNION DU 8 mars 2016

Budgets
Monsieur le Maire lance la discussion sur les projets de budgets.

CDD 12 mois - Agent technique
Suite au départ en retraite d'un agent, Monsieur le Maire propose, compte-tenu des évolutions territoriales, de créer un CDD de 12 mois à raison de 27h/semaine.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
La CLECT est chargé de calculer le montant des charges nettes transférées par la ou les communes concernées à la Communauté de Communes.
La Communauté de Communes LBN nous demande de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant :

- Délégué titulaire : Fernand PIOGER
- Délégué suppléant : Arnaud LELOUP

Remboursement Coopérative scolaire pour animateurs
Deux animateurs sont intervenus pour 2 animations pour un montant de 930,00€. Le Conseil Municipal accepte le versement à la coopérative scolaire pour le même montant.

Demande d'aide financière de l'école – Voyage fin d'année
Suite au courrier du Directeur de l'école pour une demande d'aide financière pour les voyages de fin d'année, le Conseil Municipal décide d'attribuer 580€.

Cantine
Monsieur le Maire lit le courrier de l'association de la cantine informant que le bureau cessera son activité en juin 2016.

REUNION DU 15 mars 2016

Monsieur le Maire accueille Madame DE GEUSER trésorière de Loué et la remercie de sa présence. Il remercie les élus pour leur travail tout au long de l'année budgétaire.
Il demande à Madame la Secrétaire de présenter les comptes administratifs 2015.
Ces comptes sont le reflet d'une gestion saine de notre collectivité.
Monsieur le Maire regrette le transfert de la fiscalité sur les entreprises. Néanmoins la capacité de la Commune permet de prévoir des investissements à hauteur de 400 000€.
Il informe le Conseil qu'il a établit ce budget sur la base d'une baisse des taux de 2%.

Taux imposition 2016
Monsieur le Maire propose une baisse des taux d'imposition de 2% pour 2016 :
Le Conseil Municipal approuve.
Les taux pour 2016 sont : TFB …: 12,02 % TFNB : 28,45 % TH ….: 16,75 %

BUDGET COMMUNE
Budget primitif 2016
Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016.
Il s'équilibre à **1 132 014,00 €** section d'exploitation et à **460 771,00 €** en section investissement.
Monsieur le Maire demande aux membres s'ils désirent voter à bulletin secret. La réponse étant négative, le vote a lieu à main levée. Le Budget Primitif est accepté à l'unanimité. Votants : 13 pour

REUNION DU 26 avril 2016

BUDGET 2016 : Baisse des taux de 2%.
Il rappelle que les baisses de dotation de l'Etat vont être largement compensées par récupération de la TVA sur la voirie et les bâtiments communaux. D'autre part, le faible endettement de la Commune permet de réaliser en autofinancement les travaux prévus au 1er semestre.
Un état des emprunts est donné à chaque conseiller.

LAVOIR – Réfection et mise en sécurité
Suite à la visite de Monsieur LE HENAFF du CAUE, des installations sécurité devront être rajoutées.
Le Conseil Municipal valide les devis de l'entreprise RUILLE pour un montant de 21 870,00€ TTC (21016,80 + 853,20).

CIMETIERE – Mur entrée
Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise RUILLE pour un montant de 6 912,66€ TTC.

MUR SALLE POLYVALENTE
Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise RUILLE pour un montant de 2 423,04€ TTC.

MAIRIE – Nettoyage façade et peinture fenêtres côté parc
Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise DAVOUST pour un montant de 7 039,20€ TTC.

Sécurité RD357
Concernant la sécurité sur la RD357, Monsieur le Maire propose d'acheter deux radars pédagogiques : un pour chaque entrée d'agglomération.

CANTINE
Monsieur le Maire informe de la démission du bureau de la cantine fin juin. Il existera un service de restauration à la rentrée. Des réflexions sont en cours.

REUNION DU 17 mai 2016

Appel d'offre voirie - Avenue libération

Concernant l'appel d'offre voirie avenue de la Libération, trois entreprises ont été consultées. Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise ELB pour un montant de 18 623,00 € HT soit 22 347,60 € TTC.

Etat civil et fourniture de documents

Monsieur le Maire rappelle le formalisme nécessaire à la fourniture de documents.
En ce qui concerne les recherches généalogiques, celles-ci seront faites en fonction des disponibilités et facturés au tarif en vigueur.

SIAEP Charnie&Champagne

Monsieur LELIEGE présente le rapport de la qualité de l'eau du SIAEP Charnie&Champagne. Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Cantine

Monsieur le Maire informe que la cantine organise une nouvelle assemblée générale le 19 mai 2016.

Audit énergétique – remplacement des trois portes de l'école

Dans le cadre de l'audit énergétique afin de réduire les consommations, le Conseil Municipal accepte la modification des portes.
Le Conseil Municipal valide les offres de l'entreprise DECA pour un montant de 12 764,50€HT soit 15 317,40€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis.

REUNION DU 20 juin 2016

RADARS PEDAGOGIQUES

Concernant l'appel d'offre quatre entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal retient l'offre de LACROIX pour deux radars pédagogiques solaires pour un montant de 6 566,47€ TTC soit 5 472,06 HT

Cantine

Une dernière réunion s'est tenue le 19 mai dernier, aucune équipe n'a souhaité prendre le relais.
Suite aux consultations pour la fourniture des repas, quatre réponses ont été reçues.
La consultation précisait le caractère durable et qualitatif de la prestation.

La Maison de retraite (produits fermiers, produit local, produit en liaison chaude) est retenue à l'unanimité.

Prix du repas de cantine : Monsieur le Maire propose la reconduction du prix soit 3,50€/repas.
Plusieurs conseillers demandent s'il ne pourrait pas être envisagé un prix plus attractif.
Monsieur le Maire propose un vote sur trois options : 3,50€, 3€ et 2,50€
Vote : 3,50€ : 0 3€ : 2 2,50€ : 10
Le repas sera facturé à 2,50€ payable d'avance avec 3 possibilités : Prélèvement, Chèque ou Espèces
Il est décidé de créer une régie pour la cantine.
Une réunion est organisée le 30 juin pour expliquer aux parents le fonctionnement de la cantine, des TAP et de la garderie à la rentrée 2016.
Un règlement intérieur de la cantine va être rédigé. Il devra être signé par les parents utilisant le service.

REUNION DU 9 septembre 2016

DEPOT DE PLAINTE

Monsieur le Maire s'inscrit en faux contre des propos calomnieux d'un individu d'une Commune voisine. Compte-tenu de la teneur injurieuse des propos tenus il a porté plainte près du Procureur de la République. Il remercie l'ensemble des conseillers et conseillères pour leur soutien.

COMMERCE BOUCHERIE
Monsieur le Maire fait le point sur le dossier Commerce Boucherie. Des travaux éventuels pourront être envisagés sous réserve d'un plan précis du candidat retenu.
Une réflexion est engagée pour la boulangerie.

ECOLE - SECURITÉ : Concernant la sécurité de l'école, le portail d'entrée est fermé à clé. Il sera nécessaire d'installer une sonnette ou un visiophone. Le portail de l'arrière est lui aussi fermé à clé.

CONTENEUR TRI – DALLE BETON
Afin que les conteneurs soient de niveau et afin de faciliter l'entretien, le Conseil Municipal décide de faire une plate-forme béton.

REUNION DU 25 Octobre 2016

SCOT – Avis sur le projet du 12 juillet 2016
Monsieur le Maire rappelle que chacun a pu consulter le document du projet SCOT (…). Lors de la discussion, il ressort que :

- Ce document ressemble à une version copier-coller reprenant les termes de la Loi ALUR
- L'agriculture est considérée comme productrice de minerai servant à alimenter une industrie agro-alimentaire créatrice d'emplois
- L'élevage et le bocage sont plus mis en avant au niveau environnemental et non économique
- La prise en compte des zones artisanales n'est pas suffisante
- La consommation d'espace ne s'applique qu'à l'habitat et pas aux entreprises

Le Conseil Municipal émet un avis réservé

COMMUNE – Tarifs 2017 – idem 2016

Cantine
Un point a été fait avec la Maison de retraite le 7 octobre avec la présence de Ludovic LEJEUNE, Conseiller Municipal et parent d'élève.

ECOLE
Le Conseil Municipal réagit vivement aux propos de l'inspection académique. Si l'on voulait supprimer le monde rural on ne se prendrait pas autrement.
Entre les discussions des politiques et la réalité du terrain il y a un fossé que l'on ne peut comprendre.
Fermer ici, reconstruire là alors que l'on dit qu'il faut faire des économies ?
Le Conseil Municipal affirme que l'on doit se défendre et non se laisser mourir à petit feux.

Point sur la transmission commerce alimentaire
De nouveaux candidats doivent être reçus prochainement. La faisabilité économique reste le point délicat.

Vente congélateur : Les personnes intéressées font une proposition écrite sous enveloppe.

REUNION DU 29 novembre 2016

Modification des statuts CCLBN
Suite à la Loi NOTRe la compétence de développement économique sera gérée par la CCLBN au 01/01/2017. Le Conseil Municipal considère qu'il est devant un dilemme (oui ou oui).
Le Conseil Municipal regrette que les règles de transfert des zones artisanales et des bâtiments apportés par la Commune ne sont pas définies, en conséquence il se prononce négativement.

Demande de subvention du Groupement dionysien de défense contre les nuisibles
Monsieur le Maire présente la demande de subvention du groupement dionysien de défense contre les nuisibles. Le Conseil Municipal décide d'accompagner pour un montant de 250,00€.

Lavoir
Les travaux sont en cours.
Le Conseil Départemental a répondu favorablement à notre demande de subvention à hauteur de 4678€.

Commerce alimentaire
Monsieur le Maire fait part des démarches et propositions de la Collectivité.

Projet MAM
Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré deux personnes pour un projet MAM. Dossier à suivre.

Illuminations
Suite à la dernière réunion de Conseil, concernant les illuminations, il est retenu l'installation de trois prises dans la rue des aubépines et du remplacement des sujets rue de Loudun.

Commission travaux : 17 décembre 2016 à 14h

Demande de subvention Noël – APE
Concernant l'organisation du spectacle de Noël, Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'APE.
Le Conseil Municipal valide pour un montant de 700,00€

GENDARMERIE DE LOUÉ - Tél. : 02.43.88.40.29.
Ouvert au public : lundi de 14h30 à 18h30 – jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 14h30 à 18h30

Gendarmerie nationale

Commerçants ambulants : protégez-vous des cambriolages

Le groupement de gendarmerie de la Sarthe vous met en garde, dans le cadre de vols, perpétrés de jour, au préjudice de commerçants ambulants.

Quelques conseils :

Sur les marchés

- si vous repérez des personnes dont le comportement semble suspect, qui s'intéressent à vos véhicules ou à vos étals, appelez la gendarmerie (en composant le 17) ;
- sur le chemin du retour, assurez vous que vous n'êtes pas suivis : deux tours d'un rond-point pourront vous permettre de déceler un éventuel véhicule suiveur.

A votre domicile

- repérez les personnes inconnues, qui se présentent afin de réaliser un achat d'un petit montant ;
- soyez solidaires de vos voisins pour une vigilance réciproque ;
- l'anticipation et la réflexion peuvent être des facteurs importants d'amoindrissement des dommages causés par l'acte du délinquant. Sécurisez vos locaux : limitez le nombre des accès - vérifiez le niveau de résistance des portes, des fenêtres… - éliminez et rangez tout ce qui peut servir à escalader - équipez vos locaux d'un système de vidéoprotection et/ou d'une alarme anti-intrusion - pensez à vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces systèmes qui doivent pouvoir continuer à fonctionner même en cas de coupure du réseau électrique et téléphonique.

Ayez les bons réflexes

- **Le signalement des personnes et des véhicules est capital pour l'enquête de gendarmerie.** Même en l'absence d'un acte délictuel, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie afin de signaler tout fait particulier survenu dans ou aux abords de votre domicile, en composant le 17. Observez les éléments permettant une identification ; marque, type et couleur de véhicule, direction prise, numéro d'immatriculation, nombre et description des individus, horaires …
- évitez de détenir une grosse somme d'argent à votre domicile ;
- en cas de constatation de cambriolage, il convient de ne rien toucher et de prendre contact sans délai, avec la gendarmerie.

DEMARCHAGE A DOMICILE

Le consommateur dispose de **14 jours** pour renoncer à son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception :

- s'il s'agit d'une prestation de service, à partir de la conclusion du contrat,
- s'il s'agit d'un bien ou d'une prestation de services incluant la livraison d'un bien, à partir de sa réception par le consommateur (il est possible d'exercer le droit de rétractation dès la conclusion du contrat).

Si le jour d'expiration du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au lundi ou le lendemain du jour férié.
Le professionnel doit communiquer au consommateur, avant la conclusion du contrat, un formulaire de rétractation.

Attention : si le consommateur signe un contrat déjà daté, non daté ou antidaté, il peut perdre sa possibilité de renoncer à son engagement.

Personne ne peut se prévaloir d'être mandaté par la Mairie.

JANVIER

- 14 : Galette « Aînés Ruraux »
- 20 : Vœux de la Municipalité

FEVRIER

- 1 : Galette « AFN-UNC »
- 5 : A.P.E. : Jeux de société
- 9 : Galette Histoire & Patrimoine

MARS

- 4 : Journée Pêche à la Truite
- 4 : Soirée « US St Denis »
- 10 : A. G. « Comité d'Animation »
- 25 : Soirée A.P.E.

AVRIL

- 22 : Pêche à la Truite
- 23 : Election Présidentielle
- 29 : Belote « Aînés Ruraux »

MAI

- 1 : Pêche « Plauderies »
- 7 : Election Présidentielle
- 8 : Commémoration du 8 mai
- 13 : Pêche à la Truite « Basse Mercerie »
- 14 : Randonnée
- 19 : A.G. Histoire & Patrimoine
- 24 : Petite Belote des Aînés
- 28 : Concours de pétanque US

JUIN

- 11 : Élections Législatives
- 18 : Élections Législatives
- 23 : A.G. US
- 24 : Kermesse
- 25 : Concours de Pétanque

JUILLET

- 8 : Moules-frites «Comité d'Animation »
- 14 : Fête Nationale

AOUT

- 20 : Fête Communale : Vide Grenier-Comice-Marché de l'Artisanat

SEPTEMBRE

- 1 : Tarot « Aînés Ruraux »
- 17 : Congrès A.F.N.

OCTOBRE

- 8 : Repas Communal du CCAS (sur inscription en Mairie)
- 14 : Dizaines (organisation par les personnes de la classe)
- 21 : Belote « Aînés Ruraux »

NOVEMBRE

- 12 : Commémoration du 11 novembre
- 15 : Petite Belote « Aînés Ruraux »
- 17 : A.G. « Pétanque dyonisienne »
- 26 : Marché de Noël

DECEMBRE

- 2 : Belote « AFN/UNC »
- 3 : Concert Ste Cécile
- 9 : Repas Noël « Aînés Ruraux »
- 17 : Noël des Enfants
- 31 : Réveillon « Comité d'Animation »

MAIRIE

Lundi, jeudi de 9h à 12h15
Mardi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h
Tél : 02.43.88.43.14 – Fax : 02.43.88.21.08
Mail : mairiestdenisdorques@wanadoo.fr
Site : www.saint-denis-dorques.fr

PERMANENCE DES ELUS :
Lundi, jeudi, vendredi de 11h à 12h
Mardi de 14h à 15h

GARDERIE PERISCOLAIRE
Le matin : 7h45 – le soir 18h15

AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h
Tél/Fax : 02.43.88.43.72

BIBLIOTHEQUE : (1er étage de la Mairie)
Ouverte à tous et prêt gratuit :
Mardi : 15h30 à 17h– Jeudi : 11h à 12h
Samedi : 10h30 à 12h
Vacances scolaires : uniquement le jeudi de 11h à 12h.
www.mabib.fr/orques
https://www.facebook.com/pages/Saint-DenisdOrques/1433796230172972

DECHETERIE Lundi et jeudi de 9h à 12h et vendredi et samedi de 14h à 17h

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pièces	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Passeport : Délai 4 semaines	Mairie suivant liste (13 en Sarthe) Brûlon, Sablé, Conlie, Evron…	2 photos d'identité (identiques) 1 justificatif de domicile (EDF, téléphone…) Ancien passeport (si renouvellement) Carte d'identité ou extrait de naissance	Timbres Fiscaux * Adulte : 86 €* De 15ans et + : 42 €* Moins de 15ans : 17€*
Extrait d'**acte de naissance** ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : nom, prénoms, date de naissance et noms et prénoms des parents Présenter la carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait **d'acte de mariage** ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage : présenter le livret de famille si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait **d'acte de décès** ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de décès	Indiquer sur demande écrite ; noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
Duplicata du **Livret de Famille**	A la Mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la Mairie	GRATUIT
Carte grise	A la Mairie ou par courrier adressé directement à la Préfecture Bureau de la Circulation	Carte grise, Certificat de cession Justificatif de domicile, Pièce d'identité Enveloppe timbrée (tarif en vigueur) Contrôle technique de - 6 mois pour les véhicules de + de 4 ans (envoyée en recommandé à votre domicile)	Barème suivant la puissance fiscale et l'année de 1ère mise en circulation

*Tarif susceptible d'être modifié en cours d'année

Carte nationale d'identité :

A la Mairie du domicile (jusqu'au 31 janvier 2017)	2 photos d'identité (identiques) 1 justificatif de domicile (EDF, téléphone…) Carte périmée de – de 2 ans ou 1 extrait de naissance (si 1ère demande)	GRATUIT (sauf si ancienne carte perdue ou volée, prévoir 1 timbre fiscal à 25€*)

A partir de février 2017, les dossiers de demandes de cartes d'identité ne seront établis que par les Mairies désignées par la Préfecture, équipées d'un matériel adéquat : Mairie la plus proche, Brûlon.

3939 ALLO SERVICE PUBLIC : du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

Par internet sur le site : service-public.fr